

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 1^{er} FEVRIER 2021

Assistaient à la réunion : Patrick JUDALET, Marie-Laure LEUILLET, Dominique MASSOUBRE, Patricia VILCHES PARDO, Luc HURBAIN, Sophie VERNAUDON, Benoît RICHARD, Catherine MENARD, Bernard GIRAUD, Marie-Noëlle ELION, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Muriel ARNAUD, Sandra FRADON, Eric MAUDUIT, Valérie CHOPIN, Nathalie GESELL, Henri SERRE, Perrine FISCHER, Geoffroy RAIMOND, Dorian CHAUVET, Bruno VILLATTE, Marc HENRIET, Philippe ALLELY, Pierre ROUVE.

Etait excusée : Adeline VERMEERSCH qui avait donné pouvoir à Benoît RICHARD.

Etait absente : Lucie DI BIASI.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations sur le procès-verbal de la séance en date du 21 Décembre 2020.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Pierre Rouve intervient pour demander l'envoi des documents sur Petites Villes de Demain. Monsieur le Maire lui confirme que le nécessaire sera fait.

Sophie VERNAUDON est désignée secrétaire de séance.

Patrick JUDALET procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

I – ETUDES DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX ASSOCIATIONS

Le tableau des propositions des subventions de fonctionnement aux Associations pour l'année 2021, étudié par la Commission Vie Associative, Sports et Loisirs, Sécurité en date du 19 janvier 2021 et par la Commission des Finances du 21 janvier 2021, est présenté par Patrick Judalet qui détaille les 180 000 € versés à une quarantaine d'associations de la Ville ainsi qu'aux écoles, auxquels s'ajoutent 25 000 € pour le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Il rappelle que les associations représentent une composante essentielle de la Ville.

Il précise que l'école privée Sainte Geneviève se verra attribuer une subvention de 40 000 € semblable à celle votée en 2020.

L'Union Sportive de La Châtre percevra 36 000 € en 2021 comme l'année passée.

Le Théâtre Maurice Sand verra sa subvention baisser et passer à 23 000 €. Il indique qu'il a eu au téléphone Maryvonne Heckenroth, la présidente de l'association qui gère le théâtre, et il s'avère que l'association a bénéficié de la prise en charge des salariés dans le cadre du dispositif de chômage partiel.

Etant donné l'activité très réduite et la difficulté de programmer la saison théâtrale, il propose de réduire la subvention de la Ville à 7 500 €.

Il souligne que la somme de 15 000 € avait été votée en 2020 mais, comme pour le théâtre, l'activité du cinéma a été plus que réduite. Il propose 6 000 €, identique à celle finalement versée en 2020.

L'UCIA (Union Commerciale, Industrielle et Artisanale du Pays de La Châtre) bénéficie d'une subvention de 4 000 € tandis que les cinq écoles publiques de la ville se partageront 6 698 € pour les classes de découverte.

Enfin en plus d'une subvention de fonctionnement de 400 €, les Jardins de l'Espersévérance bénéficieront également d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour l'achat d'un tracteur tondeuse d'occasion. Monsieur le Maire rappelle que Les Jardins de l'Espersévérance entretiennent les bords de l'Indre, de la Forepabe jusqu'au camping.

Subventions aux Associations pour l'année 2021 (Article 65748 – Subventions de fonctionnement autres organismes)

Le Conseil Municipal,

VU les propositions de la Commission Vie Associative, Sports et Loisirs, Sécurité en date du 19 janvier 2021 et par la Commission des Finances et Budget, Ressources humaines en date du 21 Janvier 2021.

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE**, conformément aux indications figurant dans le tableau (annexe 1), les subventions aux associations pour l'année 2021.

II – TARIFS – LOCATION CHATEAU D'ARS (ANNÉE 2022)

Monsieur le Maire indique que compte tenu des demandes de réservation au Château d'Ars pour l'année 2022, il est nécessaire d'établir dès maintenant les tarifs de location qui seront appliqués et cède la parole à Benoit Richard élu en charge du site.

Benoît Richard, adjoint au Maire et président de la Commission Vie Associative, Sports et Loisirs, Sécurité, présente les tarifs 2022 pour la location du Château d'Ars, des réservations étant déjà déposées.

Il propose d'augmenter le forfait week-end de 200 €, le faisant ainsi passer de 1 500 € à 1 700 € en basse saison et de 2 500 € à 2 700 € en haute saison pour la location du rez-de-chaussée complet.

En outre il a rencontré la personne qui gère le contrat sur le site « mariages.net » par lequel passent toutes nos demandes de mariage.

Elle lui a indiqué que nos tarifs étaient très bas et qu'il était possible d'augmenter d'ici à 2023 ou 2024 à 3 500 €.

Il précise que les personnes qui louent le château disposent des clefs du jeudi au lundi alors que dans certains lieux, quand on réserve pour le samedi, les clefs sont disponibles le vendredi soir et tout doit être débarrassé le dimanche midi.

Il est précisé que sept mariages se sont déroulés au château d'Ars en 2019 et deux en 2020. En 2021, 8 sont programmés.

Le Conseil Municipal,

VU les propositions de la Commission Vie Associative, Sports et Loisirs, Sécurité en date du 19 janvier 2021 et par la Commission des Finances et Budget, Ressources humaines en date du 21 Janvier 2021.

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Donne son accord sur les tarifs de location du Château d'Ars pour l'année 2022 (annexe 2).

III – DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021 :
- ETAT : DETR / DSIL
- DEPARTEMENT : FAR /FONDS EQUIPEMENTS SPORTIFS

Monsieur le Maire indique que les dossiers qu'il va présenter dans cette question ont tous fait l'objet d'une étude et d'un vote lors du Conseil Municipal du 21 décembre 2020.

Les services ont maintenant préparé les dossiers pour les partenaires.

1/ Dans le cadre du regroupement de quatre classes de maternelle à l'école Marie-Louise Laguerre :

D'ici la rentrée de septembre 2021, les travaux d'extension et de réaménagement sont budgétés à hauteur de 162 000 € HT. Il sera demandé une subvention au titre de la DETR 2021 à hauteur de 60% et une subvention au titre de la DSIL 2021 à hauteur de 20%. Les 20% restants (32 500 €) seront autofinancés.

2/ La première tranche de travaux sur le gymnase Garnier :

Elle s'élève à 385 200 € HT, des demandes de subventions sont faites au titre de la DETR (40%) et au titre de la DSIL (6%) auxquelles s'ajoute une demande de Fonds d'équipement sportif du Département (34%). La deuxième tranche de travaux (rénovation et isolation) se poursuivra en 2022. L'autofinancement sur ce projet s'élèvera également à 20% (77 000 €).

3/ La création d'un cycloparc sur la place du Champ de Foire :

Cet aménagement novateur d'un montant de 58 000 € HT fait aussi l'objet de demandes de subventions : DETR et DSIL (49%), Fonds d'action rurale (Far 31%). L'autofinancement (20%) s'élèvera à 11 600 €.

4/ La poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public (mise en place de led) :

Son coût sera de 41 795 € HT et bénéficiera d'une subvention du Département (Far) de 31 000 € pour un autofinancement de 10 795 €.

Interventions :

Bruno Villatte s'interroge sur la durée d'immobilisation du gymnase. La durée prévisionnelle des travaux est d'un an lui répond Patrick Judalet. L'idéal serait que les travaux soient livrés pour la rentrée de septembre 2022.

Monsieur le Maire lui indique qu'une réunion avec les utilisateurs sera planifiée d'ici la fin du 1^{er} semestre pour organiser la saison 2021/2022.

Pierre Rouve intervient pour indiquer que dans les investissements en général, il a du mal à trouver une volonté d'œuvrer pour la transition énergétique, et souhaite connaître la philosophie générale du Maire sur le sujet.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il vient de parler d'éclairage led, qui entre dans le cas des économies d'énergie.

Concernant le gymnase, du photovoltaïque et de la géothermie comme cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires sont prévus.

Il précise que la démarche écologique est bien là, quand on plante des arbres, quand on crée des zones d'ombre dans les écoles, quand on refait l'isolation comme à l'école Marie-Louise Laguerre avec le changement des couvertures et des baies vitrées. Tout cela contribue aux économies d'énergie.

D'autre part lorsque la collectivité lance une étude sur un schéma de pistes cyclables, c'est une tendance importante vers une mobilité douce.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE son accord pour les plans de financement et aux demandes de subventions suivantes :

I- AU TITRE DE L'ETAT

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR 2021) ET DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL 2021)

1- Extension et réaménagement de l'Ecole Maternelle Marie-Louise Laguerre dans le cadre du regroupement des 4 classes de maternelles sur un même site à la rentrée de septembre 2021

<u>Dépenses</u>	162 400,00 € HT
<u>Recettes</u>	
- Demande de subvention DETR 2021 162 400 € HT x 60%	97 440,00 €
- Demande de subvention DSIL 2021 162 400 € HT x 20%	32 480,00 €
- Autofinancement 162 400 € HT x 20%	32 480,00 €
	<hr/>
	162 400, 00 €

2- Gymnase Garnier Rénovation et Agrandissement (1^{ère} tranche en 2021 agrandissement et début rénovation)

Dépenses

Honoraires	57 200,00 € HT
Travaux	327 999,00 € HT
Total	<u>385 199,00 € HT</u>

Recettes

- Demande de subvention DETR 2021 385 199,00 € HT x 40%	154 079,60 €
- Demande de subvention DSIL 2021 385 199,00 € HT x 6 %	23 111,94 €
- Demande de subvention Fonds Equipement Sportif (34%)	130 967,66 €
- Autofinancement 385 199,00 € HT x 20 %	77 039,80 €
	<u>385 199,00 €</u>

Pour information la 2^{ème} tranche comportera la poursuite de la rénovation et l'isolation (en 2022) :

Dépenses :

Honoraires	101 900,00 € HT
Travaux	844 995,00 € HT
Total	<u>946 895,00 € HT</u>

Recettes

- Demande de subvention DETR 2022 946 895,00 € HT x 40%	378 758,00 €
- Demande de subvention DSIL 2022 946 895,00 € HT x 10,53 %	99 725,66 €
- Demande de subvention Fonds Equipement Sportif (29,47%)	279 032,34 €
- Autofinancement 946 895,00 € HT x 20 %	189 379,00 €
	<u>946 895,00 €</u>

3- Création d'un Cyclo Parc au Parc des Sports :

<u>Dépenses</u>	58 000,00 € HT
<u>Recettes</u>	
- Demande de subvention DETR et DSIL 2021 58 000,00 € HT x 49%	28 420,00 €
- Demande de subvention FAR 2021 58 000,00 € HT x 31%	18 000,00 €
- Autofinancement : 58 000,00 € HT x 20%	11 580,00 €
	<hr/>
	58 000,00 €

II- Au Conseil Départemental

a) **Fonds d'Animation Rural (FAR 2021) Equipement**

1- Rénovation du patrimoine de l'éclairage public

	<u>Dépenses HT</u>	<u>Recettes</u>
• Rénovation du patrimoine de l'éclairage public	41 795,00 €	
• Subvention Conseil Départemental (FAR)		31 000,00 €
• Autofinancement Ville		10 795,00 €
		<hr/>
		41 795,00 €

2- Création d'un Cyclo Parc au Champ de Foire

	<u>Dépenses HT</u>	<u>Recettes</u>
• Création d'un Cyclo Parc au Champ de Foire	58 000,00 €	
• Subvention Conseil Départemental (Far 9 000 € +équipement sportif (9 000 €))		18 000,00 €
• Subvention DETR 202		28 420,00 €
• Autofinancement Ville		11 580,00 €
		<hr/>
		58 000,00 €

b) **Fonds d'Equipement Sportif – Rénovation Gymnase Garnier**

	<u>Dépenses HT</u>	<u>Recettes</u>
• Travaux pour l'agrandissement et la rénovation	1 172 994,00 €	
• Subvention Fonds Equipement Sportif		410 000,00 €
• Subventions DETR/DSIL		528 396,00 €
• Autofinancement Ville (20%)		234 598,00 €
		<hr/>
		1 172 994,00 €

IV – ADMISSION EN NON VALEUR – VILLE/EAU

1-Admission en non-valeur – Ville de La Chatre

Monsieur le Maire propose sur demande de la Trésorerie Municipale, au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les sommes dues pour les débiteurs sur le budget de la Ville de La Châtre, soit :

- Article 6542 « créances éteintes »
- VILLE 111,66 € (1 débiteur)

Ces créances ont fait l'objet d'un jugement de surendettement ou de liquidation judiciaire...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme susvisée ci-dessus.

2-Admission en non-valeur – Service de l'eau

Monsieur le Maire propose sur demande de la Trésorerie Municipale, au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les sommes dues pour les débiteurs sur le budget du service de l'eau, soit :

- Article 6542 « créances éteintes »
- EAU 1 701,48 € € (2 débiteurs)

Ces créances ont fait l'objet d'un jugement de surendettement ou de liquidation judiciaire...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme susvisée ci-dessus.

V –FACTURATION DU SERVICE EAU PAR LA SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL (SAUR) POUR L'EXERCICE 2021 (SOUS FORME DE PRESTATION)

Monsieur le Maire indique que William Micat, Directeur du Territoire Berry Nivernais de la SAUR a été reçu par les membres de la commission des finances le jeudi 21 janvier afin d'échanger sur leur proposition d'assurer la facturation du service eau de la Ville.

Il a été émis un avis favorable pour confier sous forme d'une prestation la facturation du service de l'eau de la Ville après cet entretien.

Le compte rendu de la Commission de Finances et la note administrative qui vous ont été transmis reprennent les éléments évoqués sur ce dossier.

Cette prestation si elle est confirmée par le conseil se fera par la signature d'une convention entre la Ville et la société SAUR pour cette année 2021 uniquement, qui pourra être éventuellement prolongée les exercices suivants après un bilan de cette première année au 1^{er} trimestre 2022.

Patrick Judalet précise que cette société effectue déjà les relevés de compteurs d'eau pour la Ville. Cette facturation se ferait au nom de la Ville de La Châtre. Il estime que ce serait beaucoup plus cohérent et facile pour les services puisque la Saur se chargeait aussi des 1^{ères} relances.

Bruno Villatte intervient pour signaler que c'est une délégation qui ne porte pas son nom, sans avoir fait de mise en concurrence, ce qu'il regrette.

Monsieur le Maire lui indique qu'il est sur deux prestations, les relevés et la facturation.

Je n'appelle pas cela de la délégation mais de la prestation de service, ce n'est pas pareil car la Ville garde la maîtrise.

Marc Henriet demande le coût de la prestation.

Le Maire lui indique que le coût sera de 2,5 € par facture soit 11 600 €.

Marc Henriet note que ce sera un coût supplémentaire pour le service.

Monsieur le Maire confirme ce fait et souligne que le salaire de la personne de la ville qui travaillait sur cette facturation n'y sera plus affecté.

Par ailleurs il y aura une facturation à en-tête de la Ville, une facture unique avec l'Assainissement sera à étudier par la suite.

Il est rappelé que le service de l'eau de la Ville, géré en régie, sera transféré au 1^{er} janvier 2026 à la communauté de communes la Châtre et Sainte sévère sur Indre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (4 absentions : Bruno Villatte, Marc Henriet, Philippe Allely, Pierre Rouve).

- Décide de confier la facturation du service eau à la SAUR pour l'exercice 2021.

<p style="text-align: center;">VI – DOSSIER IMMOBILIER : MODIFICATION DE LA SUPERFICIE ET DU PRIX DE VENTE DE PARCELLES COMMUNALES CEDÉES A M. ET MME. FONVIEILLE –25 RUE HONORÉ DE BALZAC</p>

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré favorablement pour céder à Mr et Mme Daniel FONVIEILLE, demeurant 25 Rue Honoré de Balzac deux parcelles :

- section AY n°563 en partie pour 39m² et AY n° 565 pour 12m²
- prix de vente : 100 € (net vendeur)

Il s'avère qu'après le passage du géomètre sur site, les superficies cédées seront les suivantes :

- deux parcelles à créer de 46 m² et 26 m² et la parcelle AY n° 565 pour 12 m²
- prix de vente : 200 € net vendeur
- les frais de géomètre et de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DONNE** son accord à la cession des deux parcelles à créer de 46 m² et 26 m² et la parcelle AY n° 565, d'une superficie de 12 m² à Madame et Monsieur FONVIEILLE, pour un prix de 200 € net vendeur.

- **DESIGNE** la SCP Courrèges / Clan de Pommayrac, notaires à La Châtre, pour l'établissement de l'acte de cession,
- **INDIQUE** que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** le Maire ou un adjoint au Maire à signer l'acte à venir.

VII – NUMEROTATION DE RUES - IMPASSE GEORGE SAND, AVENUE ARISTIDE BRIAND, AVENUE GAMBETTA
--

Monsieur le Maire indique que compte tenu de la division et de la cession opérée entre la Caisse d'épargne et M. Prot, il est proposé d'attribuer le n°16A Avenue Aristide Briand et le 9 Impasse George Sand à la parcelle AC0170 en plus du 16B Avenue Aristide Briand déjà attribué à la Caisse d'épargne.

D'autre part il a été procédé à l'acquisition de la parcelle AC238, non numérotée, en vue d'une construction, il est proposé d'attribuer le n°5 bis Avenue Gambetta à la parcelle AC238.

Ces nouveaux numéros seront modifiés dans la base adresse nationale (la Poste) auprès des services des fiscaux (cadastre) et auprès de l'IGN qui répercuteront aux services de secours GPS ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour la numérotation de rues selon les plans ci-annexés.

VIII – SIGNATURE CONVENTIONS AVEC LE DEPARTEMENT POUR TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA VILLE SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES

Monsieur le Maire indique que la Ville va procéder à des travaux sur les routes départementales,

Avenue Gambetta RD 927 :

- Pose de bordures
- Création d'un avaloir

Route du Magny RD 73 :

- Mise en place de deux coussins berlinois

Il indique que la commune de La Châtre peut émarger au F.C.T.V.A. sur ces travaux sous réserve de signer une convention avec le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer les deux conventions à venir.

IX – QUESTIONS DIVERSES

1- Label « La Châtre commune Sportive » 2020-2024.

Suite à l'envoi d'un dossier de candidature Comité Régional Olympique et Sportif Centre-Val de Loire, le CROS vient de nous informer que la Commune de La Châtre reçoit le Label « Commune Sportif 2020-2024 ».

Benoit Richard présente le dossier.

Il remercie les sections USLC et Mathieu Monnerie (Directeur des Services Techniques) pour la réalisation du dossier.

2- Opération « Des Prodiges de la République »

Catherine Menard, adjointe à la jeunesse, a annoncé qu'une jeune fille habitant Saint-Août et élève au collège George Sand avait été sélectionnée pour participer à l'opération des Prodiges de la République du gouvernement qui souhaite mettre en avant l'action de Français durant la crise sanitaire. « Cette élève en classe de 3^{ème} a organisé une collecte de boîtes solidaires qui a rencontré un franc succès avec une cinquantaine de boîtes collectées », a précisé l'adjointe.

Cette opération lancée par le Gouvernement qui consiste à mettre en avant une jeune fille ou garçon de moins de 30 ans qui pendant le confinement se sont illustrés par leur engagement pour la société.

Catherine Menard présente la jeune lauréate inscrite par la Commune.

3- Remise en service de la station hydrométrique de Sainte-Sévère/Indre

M. Christophe Vandaele, Président du SABI 36, a lancé les démarches de remise en service de la station hydrométrique de Sainte-Sévère très importante pour l'annonce des crues de l'Indre auprès des riverains concernés.

Patrick Judalet fait un point sur ce dossier.

4- Acquisition de l'œuvre monumentale « Don Quichotte » réalisé par Xavier Carnet installée pendant les fêtes de fin d'année dans la cour Jenny de Vasson.

Mr le Maire indique qu'il a rencontré à plusieurs reprises Xavier Carnet qui a donné un accord de principe pour céder l'œuvre exposée à la Ville de la Châtre, pour un montant de 3 000 € (montant négocié).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

5- Mise à disposition du local communal Place Laisnel (Maison de bois-boutique ancien photographe).

Monsieur le Maire a rencontré Madame Slaine Grew actuellement installée pour son activité de photographe à son domicile au 6 place du Marché qui sollicite la mise à disposition l'ancienne boutique du photographe Place Laisnel.

Cette mise à disposition du local communal serait sur une période de 6 mois du 1^{er} février au 31 juillet 2021 avec un loyer gratuit sur la période en contrepartie d'un travail de photos pour le compte de la Ville (réalisation d'un book photo) sur plusieurs thèmes qui seront définis au préalable.

Ce travail est estimé à 14 h de prise de vue et 400 photos qui seront téléchargées et libre de tous droits.

L'intéressée prendra en charge les consommations de fluides du local (EDF, EU, AEP....)

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

6- Centre de vaccination de la Châtre installé à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle que le centre a été ouvert le jeudi 21 janvier 2021, les créneaux sont complets depuis son ouverture et les prochains rendez-vous seront pris à partir du jeudi 4 février 2021 à 9h00 uniquement au téléphone 02.54.06.15.10.

Jeudi 21 au samedi 23 janvier :	80 vaccinations
Lundi 25 au samedi 30 janvier :	125 vaccinations
Lundi 1 ^{er} février au samedi 6 février :	48 vaccinations
Lundi 8 Février au samedi 13 février :	138 vaccinations

7- Don de l'association Les Amis de l'Orgue

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un don de l'Association Les Amis de l'Orgue d'un montant de 2 641,50 €.

Cette somme couvre les derniers travaux de restauration de l'orgue, réalisé par le Facteur d'Orgues Legatelois du même montant.

Le Conseil Municipal adresse ses chaleureux remerciements à l'Association Les Amis de l'Orgue.

8- Budget Primitif 2021 du Lotissement des Ajoncs

Monsieur Le Maire rappelle que ce budget a été présenté et voté à l'unanimité le 21 décembre 2020, il s'avère que Madame Pelletier, trésorière municipale demande que les réalisations 2020 soient intégrées au Budget Primitif 2021 pour l'équilibre global de ce budget (donc vote du Compte Administratif 2020).

En effet ce Budget lotissement intègre à l'article 71335 (stock) en section investissements les réalisations 2020 de la section de fonctionnement.

Vous trouverez la nouvelle maquette du Budget Primitif 2021 avec les 4 chiffres présentés au 21.12.2020 :

• Article 605 – Matériels, équipements (travaux)	56 000 € (intégrés dans les 95 565,17€)
• Article 66111 – Intérêts des emprunts	1 500 €
• Article 7015 – vente terrains	76 000 €
• Article 1641 – Emprunts et dettes assimilés (remboursement du capital)	18 500 €

Le Compte Administratif 2020 (réalisations 2020) est voté à l'unanimité et le Budget Primitif 2021 dans sa nouvelle maquette à l'unanimité.

9- Remerciements

- M. Michel Fouassier remercie la Ville de La Châtre pour le versement de l'adhésion 2020 au projet de Centre d'histoire et de mémoire de la résistance et de la déportation dans l'Indre.

- M. Jean-Paul FARGES, Président de Nohant Vie, remercie la Commune pour la mise à disposition du Château d'Ars pour l'exposition qu'il organise entre le 6 et le 29 septembre 2021 « Femmes Artistes, Femmes d'Action – Un Week end chez George Sand ».

- Dominique KUSTER
Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Bernadette Kuster.

- Georges MOULIN
Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Paulette Moulin.

- Colis Noel 2020 aux aînés.

Monsieur le Maire cite les personnes qui ont fait parvenir des remerciements à la Ville de La Châtre et au CCAS suite à la réception des colis :

- Mme Michelle OLOGOUDOU
- Mme Monique ROBIN, 24 av Aristide Briand
- Mr et Mme Michel DEBENE, 4 rue des Huchettes
- Mr et Mme André DESABRES, 79 av Gambetta appt F34
- Mme Jocelyne AUCEJO, 3 impasse des Petites Bordes
- Jacques et Marie-Paule SCHÉRER, 15 rue Philippe Decourteix
- Eliane et Pierre PASQUET, 16 rue des Pâturaux
- Mr et Mme Michel COLLÉ, 6 rue de Belgique
- Marie-Thérèse JAMET, 10 impasse de l'avenue de Verdun
- Mr et Mme Gilbert MANÇOIS, 22 rue du Four Banal
- Mme Yolande RIGOLLET, 6/8 rue Saint Pierre
- Mr et Mme PIERRE MARGUERITAT, 31 rue Saint Lazare
- Mr et Mme Jean LUNEAU, 12 rue Henri de Latouche
- Mme Eliane MORET, 4 rue de Belgique
- Mme Solange MARCHAND, 33 place du Marché

10- Présentation des deux livrets citoyens (Etat/Commune de La Châtre

Catherine Menard présente les deux livrets.

Monsieur le Maire rappelle que 32 jeunes ont eu 18 ans en 2020. Il sera difficile de les recevoir ensemble en Mairie.

De ce fait il est proposé de recevoir 6 jeunes (3 filles et 3 garçons) pour la présentation officielle des deux livrets, des courriers seront ensuite adressés à chaque jeune concerné.

11- Honorariat des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire est heureux d'informer que le Préfet de l'Indre vient d'attribuer le titre d'adjoint au maire honoraire sur sa demande à Mesdames Monique PALAT et Christiane RIVIERE ainsi qu'à Messieurs Jean-Claude DUPRIX et Jean-Claude PICHON pour leurs fonctions exercées au sein de la commune de La Châtre, et notamment d'adjoints au maire.

Il précise qu'une cérémonie sera organisée dès que les conditions sanitaires le permettront, et il leur sera alors remis une médaille de la Ville pour tous les services rendus dans le cadre de leurs fonctions.